

Les IUT et le LMD

La réforme du DUT - situation en mai 2005¹

L'intégration des IUT dans le système européen de l'enseignement supérieur passe par une révision des cursus et une réforme des programmes qui, selon les vœux du ministère, devait se caractériser par un renforcement des langues vivantes pour faciliter la mobilité, un allègement des enseignements avec, en corrélation, une augmentation du travail personnel ("apprendre autrement") et une individualisation des parcours de formation. Effectivement, tous ces principes ont semblé guider les travaux des CPN mais, curieusement, celui qui concerne les langues et la mobilité (qui sont pourtant les bases de l'ouverture vers l'Europe) a souvent été délaissé au profit des deux autres. A l'heure où les nouveaux textes vont être mis en application, il serait assurément souhaitable que ces principes soient partout réaffirmés dans leur intégralité.

Dans le projet de réforme du DUT, trois voies ("Trident") s'offrent aux titulaires du DUT : soit l'insertion professionnelle, soit la Licence Professionnelle, soit une poursuite d'études longues.

Pour préparer les étudiants à ce choix qui les orientera vers l'une des branches du "Trident", la réforme met en place des "noyaux durs" de matières qui font la spécificité d'une spécialité et des "compléments", sortes de "modules de différenciation", préparatoires au choix, à l'issue du quatrième semestre, entre les trois dents du "Trident".

Or, dans un contexte général de réduction des horaires avec, au sein de ces horaires réduits, une accentuation des Cours Magistraux et une réduction des Travaux Dirigés, les "compléments" représentent un grand nombre d'heures qui risque d'empiéter sur les gros contingents horaires traditionnellement réservés aux matières de spécialité. Il s'amorce un mouvement de repli vers les adaptations locales sur lesquelles étaient jusque là financées les LV 2 ou les approfondissements de LV1...

Si l'on excepte les formations spécifiquement internationales, on voit se profiler partout d'inquiétantes réductions d'horaires de langues, contraires à la volonté proclamée de renforcer les Langues Vivantes dans l'enseignement supérieur et l'internationalisation de nos formations.

La volonté affichée d'enseigner autrement se traduit dans beaucoup d'esprits par auto-formation avec recours au multimédia. Rappelons que le multimédia n'a guère plus d'influence sur la formation que le camion qui livre votre épicerie n'en a sur votre alimentation. Ajoutons à l'intention de ceux qui pensent que le multimédia est un moyen économique de multiplier les heures de langues sans toucher au volume des heures de cours, que la mise en place, la maintenance technique et pédagogique de laboratoires multimédia, l'accompagnement pédagogique des apprenants, demandent un lourd investissement en matériel, en personnel et le paiement d'heures de travail en dehors de la présence d'étudiants.

Les IUT ont fait partie des pionniers en matière d'auto-formation. La seule forme d'auto-formation qui ait fait ses preuves est l'auto-formation guidée. Cette pratique pédagogique nouvelle demande une formation des enseignants. Or, ce chapitre semble pour l'instant occulté.

D'autre part, la réforme du DUT a fait ressurgir la vieille querelle des heures de TP et de TD en langues. L'APLIUT, au cours des dernières décennies, a développé tout un argumentaire pour expliquer que les heures de langues (y compris celles en laboratoire audio ou multimédia) ne sauraient être assimilées à des heures de TP, et ces arguments avaient jusque là su convaincre les responsables pédagogiques. Mais il semble qu'à la suite de la réforme, ces mêmes arguments ne soient brusquement plus du tout considérés comme pertinents...

Les CPN ont élaboré un projet de DUT en 4 semestres pouvant déboucher sur une insertion professionnelle. Les "compléments" permettant de se préparer à une LP en IUT devraient être mis en

¹ Ce texte, qui représente la position du Conseil d'administration de l'APLIUT, a été adressé par Gilles Pons à Monsieur Pierrot, Président de l'ADIUT, dans un courrier en date du 27 avril 2005.

place par une CPN élargie à une famille de métiers. Ceux qui permettront une poursuite d'études plus longue devraient être établis en accord avec l'université de tutelle. Cette multiplicité des instances de décision ne facilitera pas la publicité des débats et les linguistes craignent de voir le statut des langues compromis lors d'une de ces multiples réunions sans qu'ils puissent faire valoir leur point de vue. Ils auront rarement été consultés au cours des travaux qui ont abouti à l'élaboration de la nouvelle réforme.

Le manque de transparence lors de ces travaux nourrit toutes les rumeurs et toutes les craintes. Dans beaucoup de spécialités de DUT, on note une profonde régression des horaires de langues et la menace de la disparition pure et simple des secondes langues, soit dans les textes mêmes, soit dans leur application induite : les langues vont devenir un paramètre jugé très gênant et très coûteux lors de l'élaboration d'emplois du temps ou de regroupements.

Beaucoup d'enseignants de LV craignent au niveau du DUT une évolution semblable à celle des LP : dans les LP habilitées, on voit se généraliser des horaires de langues "alibis" qui ne permettent ni une amélioration des capacités linguistiques des étudiants, ni même un approfondissement correct de la notion d'apprendre à apprendre qui leur permettrait par la suite de prendre en charge eux-mêmes leur apprentissage des langues.

L'intégration européenne va aboutir à une multiplication des contacts. Nos étudiants auront à travailler avec des collègues de langues maternelles et de cultures différentes. Leur évolution professionnelle dépendra en grande partie de leur aptitude à s'intégrer dans ce nouvel environnement européen. L'étude des langues, cultures et codes professionnels de nos partenaires européens peut grandement les y aider. La Commission Européenne recommande d'ailleurs l'étude de deux langues étrangères dans toute formation supérieure.

La volonté d'insertion dans le système européen de l'enseignement supérieur aurait sans doute dû aboutir à un renforcement du statut des langues, de la préparation à la mobilité, de la dimension européenne des nos formations. Ce n'est malheureusement pas l'orientation qui semble actuellement se profiler.

Même si toutes les autres filières se professionnalisent, les atouts des IUT restent leur longue expérience et leurs excellents rapports avec le monde professionnel ainsi que la qualité de leur formation. Ce sont finalement les étudiants qui décideront de l'avenir des IUT. Il serait bon de leur montrer que cette filière peut les aider à évoluer avec aisance dans le nouvel espace européen.

Texte rédigé par Jean-Michel Tholliez

IUT de Lens